

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Identifiant unique*: 040-214003139-20150630-2015_D10-DE

Envoyé en préfecture, le 01/07/2015 - 11:47

Reçu en préfecture, le 01/07/2015 - 11:50



Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 23

Date de convocation : 24/06/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. BRUEY, Mmes ULMANN, DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (procuration pour M. DUCASSE), DUBUN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH, DARGELOSSE (a procuration pour Mme DEGOS).

Etaient excusés : Mme DEGOS (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), M. DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D
Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : M. DUBOS

Objet : Attribution d'aides à la formation de bénévoles à des Associations de TARTAS

Sur avis favorable de la commission en date du 29 juin 2015, il est proposé :

A TARTAS accueille pour 126 €
A PST Section tennis pour 171 € et 159 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au compte 6574 chapitre 65 du budget.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

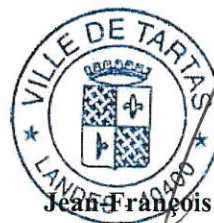
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et octroi à TARTAS Accueille pour 126 € et à la PST Section tennis pour 171 € et 159 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au compte 6574 chapitre 65 du budget.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES